

64



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 19 juin 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 19 juin 2009

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Le président suppléant de la Chambre souligne que c'est aujourd'hui le 50^e anniversaire du désastre d'Escuminac.

La Chambre observe une minute de silence à la mémoire des 35 hommes de Baie-Sainte-Anne, d'Escuminac et des environs qui ont péri et dont les noms sont rappelés, ainsi qu'il suit : John Chapman, Adrien Chiasson, Albert Chiasson, Alphonse Chiasson, Robert Chiasson, William Chiasson, Fraser Cook, Edgar Daigle, Charles Gauvin, Arthur Kelly, Hector Kelly, Hugh Kelly, Clifford Kingston, Windsor Kingston, Amon Manuel, William Manuel, Alonzo Martin, André Martin, Rémi Martin, Alfred McLenaghan, George McLeod, Allan Mills, Andrew Mills, Geoffrey Richard, Jean-Louis Richard, Lionel Richard, Raphaël Robichaud, Victor Robichaud, Leo Roy, Harold Taylor, Cunard Williston, Eric Williston, Haley Williston, Haynes Williston et Oswald Williston.

M. MacDonald (York-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Mactaquac et des environs contre la fermeture du parc provincial Mactaquac l'hiver et exhortant le gouvernement à ré-examiner la décision ou à rechercher d'autres sources de recettes. (Pétition 111.)

M. Alward demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger de 15 minutes la période des questions orales ; le consentement unanime est refusé.

Après les questions orales, M. Holder invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Keir avait mis en doute la véracité des propos de M. Fitch. Le président suppléant de la Chambre sursoit à statuer.

M. Williams donne avis de motion 72 portant que, le jeudi 25 juin 2009, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie des contrats, qu'ils aient fait ou non l'objet d'un appel d'offres, et de toute modification apportée à ces contrats et copie des factures, des versements et des rapports sur le rendement échangés, depuis le 1^{er} avril 2007, entre la province du Nouveau-Brunswick et Accenture Inc.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que la cérémonie de la sanction royale se tiendra après les mots de clôture.

La séance, suspendue à 11 h 19, reprend à 11 h 33. M. Fraser, président suppléant de la Chambre, est au fauteuil.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

M. Fraser, président suppléant de la Chambre, s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 27, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 28, *Loi sur la prescription* ;
- 29, *Loi concernant l'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick* ;
- 34, *Loi pourvoyant à la fusion des fiduciaires de certaines Églises presbytériennes à Saint John, Nouveau-Brunswick* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur les foyers de soins* ;
- 42, *Loi concernant The Roman Catholic Bishop of Saint John* ;
- 44, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* ;
- 45, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;
- 46, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 48, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac* ;
- 51, *Loi sur les thérapeutes respiratoires* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 55, *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants* ;
- 56, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique* ;
- 57, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 58, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 59, *Loi sur l'enregistrement de la preuve* ;
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole* ;
- 63, *Loi modifiant la Loi concernant le Barreau du Nouveau-Brunswick* ;
- 64, *Loi constituant Les Religieux de Sainte-Croix d'Acadie* ;
- 65, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton* ;

- 66, *Loi abrogeant la Loi sur les petites créances ;*
- 67, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales ;*
- 68, *Loi modifiant la Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick ;*
- 69, *Loi sur les défibrillateurs automatisés ;*
- 70, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 71, *Loi modifiant la Loi sur la voirie ;*
- 72, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation ;*
- 73, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité ;*
- 75, *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick ;*
- 76, *Loi modifiant la Loi sur les mines ;*
- 77, *Loi concernant la Commission de l'aménagement agricole, le Conseil de développement des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick et le transfert des responsabilités au titre des programmes d'aide financière ;*
- 78, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires ;*
- 79, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ;*
- 80, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics ;*
- 81, *Loi sur la propriété condominiale ;*
- 82, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement ;*
- 83, *Loi sur les emprunts de 2009 ;*
- 84, *Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick ;*
- 85, *Loi modifiant la Loi sur la Société protectrice des animaux ;*
- 87, *Loi de 2009 sur l'équité salariale ;*
- 88, *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé ;*
- 89, *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée ;*
- 90, *Loi sur l'indemnisation des pompiers ;*
- 91, *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*
- 92, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux ;*
- 93, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux ;*
- 94, *Loi concernant la compression des dépenses.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président suppléant de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2009-2010 portant affectation de crédits* (projet de loi 95).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

J'aimerais profiter des quelques minutes qui me restent pour vous remercier infiniment de tout ce que nous avons réalisé ensemble au cours des dernières années, car, comme vous le savez, il s'agit probablement de la dernière fois que je vous adresse la parole depuis ce fauteuil.

J'ai vraiment apprécié la jovialité et la générosité surtout que vous avez eues à mon endroit. Je vous remercie aussi pour le travail que vous faites ; c'est un travail absolument admirable.

Peu importe le côté où vous siégez à la Chambre, nous sommes tous au service d'un seul et unique patron : la population de la province. Nous voulons tous rendre la population prospère, nous voulons tous l'inspirer, et, puisque nous en faisons partie, je suis certain que nous voulons aussi récolter les fruits de nos efforts. La saison est aux semences, et l'heure est à la confiance. Bien sûr, la conjoncture n'est pas des plus favorable, et je suis certain que vous aurez à traverser une période de turbulence dans les semaines, les mois et, peut-être, les années à venir. Toutefois, je suis certain que nous aurons le dessus, et c'est ce qui compte.

Je vous souhaite d'excellentes vacances. Je sais que vous n'allez pas passer de très longues vacances, mais j'espère que le temps que vous pourrez y dévouer sera très agréable.

Comme vous le savez, aujourd'hui s'achève la dernière semaine de classes dans les écoles publiques de la province et la dernière semaine de séances au Parlement, à Ottawa ; il y a donc, je pense, des vacances dans l'air. Nous aurons, espérons-le, l'occasion d'en profiter. Je vous

souhaite beaucoup de plaisir, non seulement pendant l'été, mais aussi tout au long de votre carrière, et je suis certain que nous nous reverrons.

Merci beaucoup et bonne chance.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président suppléant de la Chambre reprend le fauteuil.

La séance est levée à 12 h 28.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 67, 70 et 81

(18 juin 2009).

